





## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### DECIDE

#### Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Physique-Chimie**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- **M. Samuel GUILLOT** **Maître de Conférences**

#### Vice-Présidente du jury :

- **Mme Françoise MAGUIN** **Maître de Conférences**

#### Membres du jury :

- **M. Christophe BEAUBRAS** **PRAG**
- **Mme Sandra JAVOY** **Maître de Conférences**
- **Mme Laurence JOUVENSAL** **Maître de Conférences**

#### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

**09 DEC. 2019**

Ary BRUAND